

Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

🔨 8 rue Degommier 91590 CERNY 🕾 01 69 23 11 11 🖶 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2020-I-105 – 5.4 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À Madame Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, 2^{ème} ADJOINT

Le Maire de la commune de Cerny,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la délibération n° 2020-II-2 -5.1 du Conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à 5 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 28 mai 2020,

Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, de donner délégation au 2^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Madame Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, 2^{ème} adjoint, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans les domaines suivants : **Scolaire**, **enfance et jeunesse.** Elle exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi de ces affaires pour lesquelles elle a, en outre, délégation de signature.

Article 2: La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du maire ».

Article 3: La Directrice générale des services et la Trésorière de la commune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Mme la Sous-Préfète.

Fait à Cerny, le 4 juin 2020 Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny

Junearet

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.